

ANNEXE 1

Classification des fonctions

Au 1^{er} janvier 2025

Classe	Fonction
1	Chef de service
2	Adjoint d'un chef de service
3	Responsable d'équipe <i>Responsable hiérarchique d'une ou plusieurs personnes</i> Employé spécialisé <i>Niveau supérieur au CFC (diplôme d'une haute école, formation universitaire, brevet fédéral ou équivalent)</i>
4	Employé qualifié <i>Niveau CFC ou équivalent</i>
5	Employé sans formation certifiante

Approuvé par la municipalité dans sa séance du 6 novembre 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Eric Grandjean

Sophie Matthey

